

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/11/2024 - 39861 - 2004 B 06020 - 479 840 423 - A Z COLLECTION

①

BILAN - ACTIF

3986
- 5 NOV. 2024
DGFIP N° 2050 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).
cerfa
N°15949*06

Designation de l'entreprise : SARL AZ COLLECTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 30 rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 47984042300012		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC TIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	13 320	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 828	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	15	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	32 700	
TOTAL (II)		BJ	BK	46 148	
AC TIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU	881 662	
	CREANCES	BV	BW		
		BX	BY	1 893	
		BZ	CA	11 841	
		CB	CC		
		CD	CE		
LIQUIDES	CF	CG	57 486		
	CH	CI	10 143		
	CJ	CK	1 041 634		
	CW				
	CM				
Comptes de régularisation	CN				
	CO	1 128 905	1A	48 041	
	TOTAL GENERAL (I à VI)			1 080 864	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

L E

Désignation de l'entreprise		SARL AZ COLLECTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	113 673		
	Report à nouveau			DH	-10 728		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	199 251		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	313 197		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 761		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	214		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	664 880		
	Dettes fiscales et sociales			DY	85 812		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	767 666			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 080 864			
RENVU	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Ecart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	767 666	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

L E

Désignation de l'entreprise										SARL AZ COLLECTION										Néant ☐ *	
CADRE A			IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations										
								1			2				3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF									
CORPORELLES	CONSTRUCTIONS	Terrains					KG		KH		KI										
		Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL										
			Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO									
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		Dont Composants		M2		KP		KQ		KR									
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		M3		KS	13 320	KT		KU									
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	30 677	KW		KX	3 190									
		Matériel de transport *					KY	559	KZ		LA										
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 916	LC		LD										
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG										
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ										
	Avances et acomptes					LK		LL		LM											
	TOTAL III					LN	49 472	LO		LP	3 190										
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T										
Autres participations					8U		8V		8W	15											
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S												
Prêts et autres immobilisations financières					1T	32 700	1U		1V												
TOTAL IV					LQ	32 700	LR		LS	15											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	82 172	OH		OJ	3 205											
CADRE B			IMMOBILISATIONS					Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
								par virements de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		IX								
CORPORELLES	CONSTRUCTIONS	Terrains					IP		LX		LY		LZ								
		Sur sol propre	Dont Composants		IQ		MA		MB		MC										
			Sur sol d'autrui	Dont Composants		IR		MD		ME		MF									
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		Dont Composants		IS		MG		MH		MI									
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		IT		MJ		MK	13 320	ML									
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Inst. gales., agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	33 867	MO								
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	559	MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	4 916	MU								
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX								
		Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF									
	TOTAL III					IY		NG		NH	52 662	NI									
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OØ		M7		OØW								
Autres participations					IO		OX		OY	15	OZ										
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D										
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	32 700	2G										
TOTAL IV					I3		NJ		NK	32 715	2H										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL	85 377	OM										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LÉ

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AZ COLLECTION					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL AZ COLLECTION</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	13 320	QA		QB		QC	13 320					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	25 812	QE	1 541	QF		QG	27 353					
	Matériel de transport		QH	559	QI		QJ		QK	559					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 706	QM	210	QN		QO	4 916					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	44 397	QV	1 751	QW		QX	46 148					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	44 397	ØP	1 751	ØQ		ØR	46 148					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventile (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventile (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventile (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE

Désignation de l'entreprise		SARL AZ COLLECTION						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	1 893	6U		6V		6W	1 893	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	1 893	TY		TZ		UA	1 893	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 893	UB		UC		UD	1 893	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LÉ



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL AZ COLLECTION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	32 700	UV		UW	32 700	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	1 892		1 892			
	Autres créances clients				UX	80 503		80 503			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 765		7 765			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 076		4 076			
	Charges constatées d'avance				VS	10 143		10 143			
TOTAUX					VT	137 079	VU	104 379	VV	32 700	
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 761		16 761					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	664 880		664 880						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 278		17 278						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 013		9 013						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	36 016		36 016					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 875		21 875					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 630		1 630					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	214		214						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	767 666	VZ	767 666					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Copyright Groupe IBA (2024) ISALUMPIA

LE

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AZ COLLECTION		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	199 251		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF			
	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)								WG	241		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								RA			
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)								RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI			
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)								XX			
	Amendes et pénalités								WJ	90		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *								XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)									I7	60 864		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes particuliers impositions autres	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN			
									WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Interêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
								TOTAL I	WR	260 446		
II. DÉDUCTIONS									WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)									WU			
Régimes particuliers impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
		- imposées aux taux de 0 %								WH		
		- imposées aux taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		
	Deduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *									ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*									XD		
	Avantages sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la déense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septuagies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH					XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Creance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	260 446				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	260 446				XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE

AZ COLLECTION

SARL au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 30 rue de la Haie Coq
93300 AUBERVILLIERS
RCS n° 479 840 423 de BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2024

Le 20 juin 2024, les associés de la société AZ COLLECTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire à AUBERVILLIERS à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame ZHENG ELIANE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame ZHENG AMELIE, propriétaire de 330 parts, représentant 330 voix,
- Monsieur ZHENG ADRIAN, propriétaire de 250 parts, représentant 250 voix,
- Madame ZHENG ELIANE, propriétaire de 420 parts, représentant 420 voix,
Gérante de la société.

Soit au total 3 associés présents, totalisant 1 000 Parts sur les 1 000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

LE

AZ

AZ

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 199 251.44 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 199 251.44 Euros formant un résultat affectable de 199 251.44 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 10 727.51 Euros
- Aux autres réserves pour 88 523.93 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 100 000.00 Euros, soit 100.00 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 01/08/2024

Sur ce dividende, et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2022. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame ZHENG Amélie : 33 000.00 Euros.
- Madame ZHENG Eliane : 42 000.00 Euros.
- Monsieur ZHENG ADRIAN : 25 000.00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2023 : 100 000.00€
- Clôture au 31/12/2022 : NEANT
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des gérants

Les associés approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

LE

AZ

AZ

- Pour Madame ZHENG ELIANE, occupant le poste de Gérante, une rémunération brute de 60 871.92 Euros.
La société a pris à sa charge, les cotisations sociales de Madame ZHENG ELIANE, liées à sa fonction.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 214.14 Euros, pour Madame ZHENG ELIANE.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à AUBERVILLIERS,
Le 20/06/2024.

Signatures des associés :

Madame ZHENG AMELIE



Madame ZHENG ELIANE



Monsieur ZHENG ADRIAN

